



GROUPEMENT D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES
NOTRE EUROPE

Président : Jacques Delors

Proposition du CEO du 20 novembre 1999

Quelle capacité de projection de force pour l'Europe ? (Version courte)

1. L'instauration d'une paix durable sur le continent est un des fondements de la construction politique européenne. A l'aube du XXI^e siècle, l'Europe a largement relevé ce défi en ce sens que le retour à un affrontement entre les membres de l'Union Européenne n'y est plus crédible. Mais la question se pose à nouveau en des termes différents : les convulsions liées à l'éclatement de l'ancien "bloc de l'est" mais aussi les nombreuses tensions accumulées au sud peuvent créer des problèmes de sécurité.

Face à cette situation profondément nouvelle, la Bosnie puis le Kosovo ont démontré que l'Union européenne devait impérativement disposer de moyens militaires à la dimension de son objectif de prévention des conflits et de gestion des crises (missions de Petersberg inscrites au Traité d'Amsterdam).

C'est la raison pour laquelle le Conseil européen de Cologne a fixé pour objectif la mise en place, d'ici la fin de l'an 2000, d'un dispositif de gestion de crise - y inclus les moyens militaires appropriés - conduit par l'Union européenne.

Cela implique l'établissement, à brève échéance, des structures politiques et militaires convenues à cette occasion, notamment la création d'un "Comité militaire".

2. Dans cette perspective, améliorer durablement la performance des capacités militaires actuelles, qu'elles soient nationales, binationales ou multinationales, est indispensable pour corriger le grave "déficit de rendement" des forces armées européennes considérées collectivement, en particulier en matière de projection de force. Alors que les dépenses militaires des membres de l'Union atteignent 60% du budget américain, l'Europe est très loin de disposer de 60% des capacités américaines face aux crises de l'après-guerre froide y compris celles relevant des missions de Petersberg. En même temps, la guerre du Kosovo a révélé des écarts considérables d'efficacité militaire entre Etats européens. Il convient de combler au plus vite les lacunes, confirmées lors des opérations au Kosovo, en matière de renseignement, de mobilité stratégique, d'inter-opérabilité, d'armes de précision, de moyens de commandement.

3. Un effort de convergence et de performance pourrait stimuler les actions collectives et nationales de modernisation requises et en accroître le rendement.

L'Union européenne dispose à cet égard d'une grande expérience dans le maniement des instruments de convergence et de performance, qu'ils soient contraignants ou simplement indicatifs. Un "plan européen de performance" (à élaborer et mettre en œuvre de préférence par l'ensemble des pays membres mais si nécessaire, dans le cadre de "coopérations renforcées") devrait faire l'objet d'une décision du Conseil européen avant la fin de l'an 2000. Ayant valeur d'engagement politique fort et permettant de conduire dans la durée des actions, communes et nationales, il aiderait grandement à soutenir et accélérer les évolutions nécessaires au cours des 5 ou 10 prochaines années. Pour assurer la mise en place et le suivi de ce plan il est nécessaire d'instaurer rapidement un Conseil de Ministres européens de la défense.

4. Un tel "plan européen de performance" comporterait deux volets complémentaires :

a) Le lancement d'actions communes, avec pour l'immédiat :

- Le renforcement, la combinaison et l'adaptation des (déjà nombreuses) forces multinationales européennes (Eurocorps, Eurofor, Euromarfor...), de manière à disposer rapidement d'une capacité de projection multinationale de trois Corps d'Armée (soit environ 120.000 hommes), en plus des capacités navales et aériennes, placée sous un commandement intégré et pouvant se servir de tous les moyens requis notamment en matière de renseignement et de communication.
- L'achat commun et la mise en pool des moyens de transport aérien, élément essentiel de la projection de force, qui pourrait ainsi voir réduit son coût d'acquisition et de possession. La même approche devrait être appliquée, le moment venu, aux moyens de transport maritime.
- L'élaboration conjointe de scénarios de crise permettant de préciser la composition et l'organisation des forces nécessaires pour pouvoir, le cas échéant, y faire face.
- La constitution et la gestion en commun de capacités de renseignement, acquisition des objectifs et surveillance.

b) L'adoption de quelques critères simples ou zones de convergence, permettant d'orienter la structure des budgets et forces militaires vers une meilleure capacité de projection. Trois types de critères paraissent à cet égard particulièrement pertinents :

- Le poids des dépenses de recherche/développement, d'équipement et d'entretien (O&M) dans les budgets de défense, la situation des pays européens les plus avancés (France et Royaume Uni avec des taux respectifs de 50 et 60%) devant ici servir de guide ;
- Le ratio " forces armées / population ", qui ne peut plus rester celui anciennement lié à la défense territoriale face à la menace extérieure, mais au contraire refléter la priorité à donner à la projection de force.
- La stabilité et l'adaptation, sur la période d'application du plan de performance, des dépenses militaires en cohérence avec l'effort requis de modernisation et restructuration ; cet engagement ne préjugeant pas, par la suite, d'actions visant à resserrer les écarts entre les situations nationales.

Ces critères, dont l'exécution sur 5 à 10 ans ferait l'objet d'un suivi périodique par le Conseil européen et le Conseil des Ministres européen de la défense, fourniraient le cadre à l'intérieur duquel seraient conduites des actions spécifiques de restructuration des forces.

Paris, 20 novembre 1999